MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DES AFFAIRES
MONETAIRES ET FINANCIERES

BURKINA FASO

Unité ~ Progrès ~ Justice

Arrêté N°2016 033MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2016

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

VISA N° 00233

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le Décret n°2015-989/PRES-TRANS/PM/MEF du 17 août 2015, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu la Loi n°018/97/AN du 30 juillet 1997 portant définition et répression de l'usure ;

Vu le Décret n°97/354/PRES du 10 septembre 1997, portant promulgation de la Loi n°18/97/AN du 30 juillet 1997 ;

ARRETE

Article 1er : Le taux d'intérêt légal défini comme la moyenne pondérée par le nombre de jours, du taux des opérations d'escompte pratiqué par la BCEAO (guichet de prêt marginal) au cours de l'année civile précédente, s'établit pour l'année 2016 à **3,5000%** au Burkina Faso.

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 2 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Burkina, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10/03/2016

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
Le Ministre

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- MINEFID	1
- DGTCP	1
- BCEAO	1
- APBEF-B	1
- Banques	12
- Etablissements Financiers	4
- Journal Officiel	1